



1266 Duillier, le 17 décembre 2016

**CONSEIL COMMUNAL  
1266 DUILLIER**

**Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier  
du 8 décembre 2016 à 20h00**

Présidence : Olivier Chambaz, Président

A 20h05, le Président ouvre le 2ème conseil de la législature. Il salue l'Assemblée et la Municipalité in corpore ainsi que le Secrétaire communal et le public présent.

Il annonce le décès de Mme Thérèse Linder des Pralies, maman du Conseiller communal Sascha Linder. Née le 2 mars 1948, et originaire de Reichenbach im Kandertal, Mme Linder vivait aux Pralies depuis le 10 juin 1975. Atteinte dans sa santé, nous ne la rencontrons plus ces derniers mois. Elle est décédée le 6 novembre 2016. L'assemblée marque une minute de silence.

**1. Appel**

Avant de prononcer l'appel, le Président annonce que Mme Joëlle Bédât a quitté le village au 30 octobre et démissionné du Conseil ; à l'appel, 40 conseillers sont présents.

Excusés : Brian Binetti, Philip Cox, Olivier Dupuis, Julien Marsens

Absent : aucun

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016 ;
4. Communications du Bureau du Conseil communal
  - a/ Elections des suppléants le 12 février 2017
  - b/ Election éventuelle d'un délégué et d'un suppléant pour le Conseil Intercommunal du Conseil Régional
  - c/ Manifeste LATC
5. Communication(s) de la Municipalité ;
6. **Préavis No 005/16** – « Règlement du personnel communal »
7. **Préavis No 014/16** – Budget 2017
8. **Préavis No 015/16** – « Demande d'un crédit de dépense extrabudgétaire pour l'exercice 2017 de CHF. 96.000.- pour la rénovation d'un appartement de 4 pièces et garage sis dans le bâtiment communal l'Edgaronette »
9. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté sans modification.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016**

Le Président relève que M. Ernest Durussel s'était bien excusé et de ce fait non absent comme mentionné ; il s'en excuse auprès de l'intéressé et le procès-verbal est modifié sur ce point 1.

Hélène Baudet relève que les pasteurs Van den Henvel et Christen œuvrent chacun à 50% pour la paroisse.

Au point DEMEX, la commune n'est **pas** concernée en tant que propriétaire foncier mais garde un œil sur ce dossier.

Au point 12, page 8, le conseiller non identifié ne s'annonce pas ; nous présumons qu'il s'agit d'un des absents à cette séance.

Le procès-verbal tel que modifié est accepté.

### **4. Communications du Bureau du Conseil communal**

#### **a/ Elections des suppléants le 12 février 2017**

Le Président attend les consignes de la Préfecture pour la liste à déposer pour les candidats. Il relance les conseillers pour faire des approches avec ces suppléants à nommer.

#### **b/ Election éventuelle d'un délégué et d'un suppléant pour le Conseil Intercommunal du Conseil Régional**

Le Président relève que la Presse a fait état des problèmes dudit Conseil Intercommunal du Conseil Régional, notamment par la remarque de la Cour des comptes ; il cède la parole au Syndic qui rappelle le fonctionnement dudit conseil. Pour le détail nous nous référons à la note annexée au PV. En résumé, suite à la sortie de la commune de Commugny, les nouveaux statuts entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et ils octroient une voix de plus pour Duillier, avec la suggestion de la donner à un membre du Conseil communal.

Le Président demande au Conseil communal s'il accepte de désigner un de ses membres pour le représenter. Par 30 voix pour, le Conseil entérine cette proposition.

M. Cédric Muller propose comme délégué M. Willy Jaques, ancien Président du Conseil communal et bien au fait des affaires communales. Ce dernier accepte d'être candidat. Aucun autre candidat ne s'annonce ou n'est proposé et il est élu par acclamation.

Le Président relance les conseillers pour l'élection d'un suppléant, lequel n'aura peut-être pas l'occasion de fonctionner. Sascha Linder se propose et est élu sans autre.

#### **c/ Manifeste LATC**

Le Président rappelle la liberté du choix quant au soutien ou non pour ce manifeste, consultable sur le site Internet [www.latc.ch](http://www.latc.ch). Le Syndic relève qu'il émane de syndicats ou anciens syndicats du district. M. Marco Coletta parle de l'article de presse soulignant que l'Union des Communes Vaudoises et l'association des communes vaudoises ne soutiennent pas ce manifeste, en expliquant leurs raisons.

Le Président rappelle que lorsqu'un conseiller souhaite poser des questions en lien avec les commissions nommées par le Conseil, il peut s'adresser directement aux membres de la commission, sans passer par le Bureau.

### **5. Communication(s) de la Municipalité ;**

Le Syndic **Jacques Mugnier** donne une large explication sur le Plan de Zone Réservée ; nous annexons la note en relation pour la bonne compréhension de ce sujet.

**Claudine Vanat Gachet** relève que le traditionnel repas de fin d'année des aînés du village s'est déroulé hier. 78 personnes y ont participé, montrant leur intérêt pour cette manifestation.

**Christophe Challande** intervient au sujet de la déchetterie intercommunale : le préposé a relevé des abus au niveau des accès ; le CODIR en a pris note et a décidé de faire une surveillance avec l'aide d'une société privée. Muni de vos macarons, l'accès ne vous causera aucun problème. Une bonne nouvelle, lors du dernier conseil, nous étions avisés que les subventions pour la construction allaient être allouées à raison de 15 %, or désormais c'est finalement 20% qui nous seront payés, soit un joli cadeau de Noël.

Les travaux routiers entrepris en 2016 sont tous terminés.

Pour la **sécurité routière**, l'achat d'un radar pédagogique avait été annoncé pour cette fin d'année. Or le retard pris dans l'équipement des lampadaires a généré le report de l'achat ; ce radar sera installé dès que possible.

Une étude de faisabilité et une demande ont été faites au canton pour mettre en zone 50 km/h le tronçon de la route de Trélex se situant avant les premières habitations en venant de Trélex, ce jusqu'au carrefour avec la route de Genolier. Il s'agit de sensibiliser les automobilistes empruntant ce tronçon, vu qu'ils circulent dans un espace densifié, et d'en diminuer la vitesse.

Vu le départ en préretraite de M. Blöchlinger, la municipalité a opté pour une **réorganisation du service de voirie et de conciergerie**. Les travaux de conciergerie ont été confiés à une société privée qui depuis le mois d'octobre, assume l'entretien des bâtiments communaux. L'employé restant a repris, grâce à son engin multifonction, diverses tâches de voiries et activités assumées par son ex-collègue. Actuellement, on cherche à trouver une personne extérieure à notre service qui pourrait pallier aux absences de M. Nenad Paunovic et lui prêter main forte en cas de besoin.

**Claude Bosson** rappelle que la taxe aux micropolluants de Frs 9.- par habitant est entrée en vigueur en 2016. Celle-ci sera répercutée sur la prochaine facture d'épuration à hauteur de CHF 0.15 le m<sup>3</sup>.

Par une projection PowerPoint, il nous fait une présentation complète du réseau d'eau sous pression (ESP) et nous renseigne sur les travaux effectués. A l'attention des nouveaux conseillers, il rappelle que nous nous approvisionnons aux sources du Château de Coinsins situées au Bois-de-Chêne, des Tattes ou des Avouillons. Nous disposons de deux conduites d'amenée d'eau à la station de pompage, mais celle de Duillier a dû être fermée. En 2010, 1,5 million ont été investis pour une nouvelle conduite entre Coinsins et Duillier. Nous sommes reliés à la station de pompage sise à la ZI des Bucleis à Duillier, propriété de la Commune de Nyon, qui approvisionne la ZI idoine. La station des Faverges au Bois-Carré, propriété de la SAPAN a été reliée en 1999 et nous sert de conduite de secours, notamment lors de la réfection de notre réseau. Pour la SIAEP, siègent les syndics Gétaz et Mugnier, les municipaux Menoud et le narrateur, actuel Président. Le réseau alimente 44 bornes hydrantes, hélas notre réseau a de nombreuses conduites de plus de 40 ans d'âge, parfois sous dimensionnées et les fuites ou ruptures les menacent en tout temps. Le point délicat du maillage du réseau se situait au Chemin du Four, ce qui fut corrigé par une nouvelle conduite en 2013. Celle du chemin du Molard a été refaite en 2014, celle entre la Chotte et le Grand Clos ont été remises à niveau. Les travaux prévus entre 2015 et 2016 à la Rigolette ont été reportés, ils se feront vraisemblablement en même temps que le bassin de rétention pour les eaux claires. Le remplacement de la conduite entre La Chotte et l'église, qui était prévu entre 2017 et 2020 sera reporté. On a découvert 3 fuites à la conduite de Sous-Servaz, à remplacer, ainsi que celle sur le chemin de Panlièvre entre le chemin de l'Essert et de Valire. Il nous présente le chantier STAP sis derrière la déchetterie de Coinsins, où on achève les travaux sur la cuve de 80 m<sup>3</sup>. Des travaux de forage et de curage des sources ont eu lieu en septembre 2014. Ils ont révélé que les sources actuelles ne répondent plus aux normes de salubrité. Le projet de réfection des sources démarrera en janvier 2017 en espérant que les travaux débutent à la fin 2017. Il sera suivi de la construction d'un réservoir de 1500 m<sup>3</sup> qui permettra à notre réseau de mettre une réserve à disposition d'autres communes. La valeur du réseau est calculée à 20 millions de francs, à amortir sur 40 ans, soit une charge de CHF 500'000.- par année. Duillier consommant environ 100'000 m<sup>3</sup>

par an, le prix théorique du m3 devrait être de CHF 5.- ; or il est de 75 centimes sans les autres taxes, alors qu'à la ZI des Bucleis le tarif est de CHF 1.08. Il préconise de monter à CHF 1.- en 2017 avec un plafond à CHF 1.15 le m3 pour le village. Pour rappel, le Locle facture CHF 6.50, Lausanne CHF 3.40, Arzier CHF 1,40 et la moyenne suisse est à CHF 1.80 le m3.

M. Christian Chambordon l'interpelle quant aux ventes d'eau que nous pourrions faire aux autres communes. Claude Bosson répond que le sujet est bien à l'étude et que le Conseil sera tenu au courant de l'évolution du projet.

6. **Préavis No 005/16** – « Règlement du personnel communal »

Le Président rappelle que ce point avait été à l'ordre du jour de la précédente séance et renvoyé suite à la transmission tardive du Règlement concerné.

Le rapporteur de la commission, M. Marco Coletta donne lecture de son rapport. Il demande aux conseillers d'entrer en matière et d'accepter la dernière mouture dudit règlement.

**Vote : le préavis est accordé à l'unanimité, moins deux abstentions.**

Le préavis municipal No 005/16 est accepté.

7. **Préavis No 014/16** – Budget 2017

Le Président ouvre ce point de l'ordre du jour et entre en matière sur **l'amendement déposé le 4 décembre 2016 par M. Marco Coletta**, que tous les conseillers ont reçu. Ce dernier relève que son vœu reste que la commune cherche à tout prix le dialogue avec ses citoyens, sans engager l'argent public dans des frais d'avocat évitables. Il regrette que la Municipalité n'ait pas anticipé cette révision de la LAT votée en 2014 en consultant les propriétaires fonciers au préalable, qu'elle n'ait pas demandé l'avis d'une commission ad hoc, ni fait recours à une médiation pour les conflits qui l'opposent aux citoyens.

Le président donne la parole au Syndic. Jacques Mugnier relève que les CHF 75'000.- contestés ne concernent pas que les frais d'avocat, mais également diverses factures en lien avec la LAT. Pour défendre les intérêts de la commune, notamment la préservation de son patrimoine, nous avons besoin d'un avis juridique, de même que pour l'application de certaines lois.

M. José Riquez demande le recours à la médiation, un moyen qui n'a pas été utilisé à ce jour. Marco Coletta rappelle que les particuliers ont fait recours aux avocats car ils s'estiment lésés et que les permis de construire délivrés entre l'annonce et l'exécution de la zone de réserve n'est pas équitable. Enfin les particuliers n'ont pas de compte à rendre sur leurs frais d'avocat, l'autorité publique oui. Il réitère son vœu que la Municipalité revoie ses décisions.

Le Syndic répond que la Municipalité fait régulièrement de la médiation sur de nombreux objets à construire ; mais dès que les avis divergent, l'aspect juridique entre régulièrement en vigueur et devient prévalant.

M. Sascha Linder intervient, car par son travail il est souvent confronté aux nouvelles directives proposées par la LAT et ces dernières déclenchent souvent des procédures compliquées.

M. Christian Chambordon rappelle que la Municipalité a toujours la possibilité de prendre jusqu'à CHF 50'000.- pour défendre les intérêts de la commune.

Michel Peytregnet intervient pour rappeler que tous les membres de la Municipalité sont également des contribuables et qu'ils évitent autant que possible de dilapider les revenus de la commune.

La discussion est close et l'amendement passe au vote. Il est rejeté par 35 voix, 3 abstentions, accepté par son auteur.

Le Président donne la parole au rapporteur de la commission. M. Alain Meylan donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances, qui conclut à l'acceptation du budget 2017.

Le Président ouvre la discussion. M. Aurélien Uldry demande si le financement de la facture sociale nous échappe complètement. Il lui est répondu que tout résulte de la péréquation canton/communes et que tous les renseignements figurent sur le site WEB [www.ucv.ch](http://www.ucv.ch) : thèmes/économie et finances/péréquation financière. Mme Melinda Kuster s'interroge sur les frais de remplacement de M. Blöchlinger ; Christian Chambordon lui répond que les frais de sous-traitance correspondent à 35% des anciens frais salariaux. Mme Melinda Kuster demande à quoi correspond la parcelle 26, notamment suite à l'augmentation des charges (sécurisation de la toiture). Elle apprend qu'il s'agit de l'ancienne ferme Francelet. Les explications sont données quant aux frais de réfection d'une salle de classe. Michel Peytregnet relève une erreur de numérotation de compte en page 10, c'est le compte 351.314.9 qui concerne les frais de nettoyage de tiers pour le collège et pavillon scolaire.

**Vote : le préavis est accordé par 39 voix et un avis contraire.**

Le préavis municipal No 014/16 est accepté.

Le Conseil communal autorise la Municipalité à entrer en matière quant au budget 2017.

8. **Préavis No 015/16** – « Demande d'un crédit de dépense extrabudgétaire pour l'exercice 2017 de CHF. 96.000.- pour la rénovation d'un appartement de 4 pièces et garage sis dans le bâtiment communal l'Edgaronette »

Le Président Olivier Chambaz informe les conseillers que la Municipalité a retiré le préavis susmentionné. Christophe Challande explique aux conseillers que suite à une séance avec la commission nommée, il est apparu que des travaux plus lourds étaient à envisager. Dès lors une nouvelle demande parviendra au Conseil communal pour la prochaine séance.

#### 9. Divers et propositions individuelles.

Patricia Maye demande si un nouvel abri à vélos est envisagé, et s'il sera plus haut que l'ancien, car on s'y cognait facilement la tête. Christophe Challande lui répond que la Municipalité vient de recevoir des offres et que l'étude est en cours.

Jean-Daniel Macherel demande si la commission de sécurité a fait des propositions à la Municipalité sur la question du cheminement à vélo au bord des routes quant à la route de Changins. La Municipalité recherche dans ses archives, il y avait à l'époque un souci pour emprunter les terrains de Changins, suite à des expérimentations en cours, de longues durées. Dario Fossati relève que M. André Stäubli parlait d'un cheminement par piste cyclable possible via le Bois Carré. Jean-Daniel Macherel demande si des vélos communautaires sont également envisagés. Christophe Challande relève qu'une étude est en cours dans la région sur ce sujet.

Eric Blein demande à la Municipalité de faire un tout ménage pour les cartes journalières CFF acquises par la commune, afin qu'elles soient bien utilisées. Jacques Mugnier le rassure, la Municipalité va communiquer cela juste après les fêtes.

Marco Coletta relève que le pilier public ne devrait contenir que des communications officielles, or il y a vu récemment des publicités pour des manifestations se déroulant dans des communes voisines. Il s'en étonne, le pilier public étant sous clé. Il y a divers panneaux pour cela. Le Secrétaire communal s'excuse, il a accepté un tract pour le marché de Noël de Genolier et le retirera de suite.

Maja Stüssi rappelle que samedi se déroulera notre marché de Noël au centre communal.

Sylvie Muller a constaté que les dates 2017 des séances du Conseil ont changé de jour, notamment les mardi 19 septembre et lundi 4 décembre, quid des séances du jeudi ? Jacques Mugnier répond que les dates sont choisies en fonction de l'actualité et également des agendas de la Municipalité, engagée dans de nombreuses séances intercommunales.

Melinda Kuster a constaté que lors du dépôt de petits enfants par le bus scolaire, des petits de 4 ou 5 ans sont laissés à eux-mêmes et jouent sur la place publique. Claudine Vanat Gachet relève que la plupart sont déposés à 13h15 à Duillier, vers l'épicerie et qu'ils reprennent l'école à 13h25. Or

ceux qui sont déposés au bâtiment communal vont participer à d'autres activités et sont en attente d'une prise en charge ou d'un autre transport. Les chauffeurs n'ont pas la possibilité de rester sur place, mais elle leur fera passer le message pour la prévention. Elle n'a pas de personnel pour assurer cet accueil.

Aurélien Uldry s'inquiète des soirées organisées au Centre communal par la Jeunesse, notamment des nuisances sonores bien au-delà des 02h00, avec des rangements jusqu'à 03h00. Il souhaiterait l'intervention d'un chuchoteur pour les cadrer et demande si ces soirées ne pourraient pas être organisées au stand de tir par exemple. Le Syndic relève qu'il s'agit bien là d'un problème d'éducation. En cas de débordement, la Commune facture les frais ; si elle ne trouve pas de solution, elle y interdira de telles activités. Et le stand de tir n'est pas un bâtiment communal.

Sascha Linder s'inquiète du fait qu'il y a souvent de forts afflux de véhicules à la déchetterie et que plusieurs empiètent sur la route. Il suggère une amélioration en inversant le sens de l'entrée à la déchetterie, soit en passant d'abord par en bas. Christophe Challande rappelle que le canton a fixé le cadre et refusé un projet tendant à déplacer le bâtiment pour gagner un peu en mobilité. Il retient la suggestion et en parlera au CODIR. Jacques Mugnier relève que ce sujet vient d'être débattu par le comité ; actuellement un comptage des véhicules est en cours.

Sébastien Maillard plaisante avec les numéros de plaques triés (pair – impair) pour l'accès à la déchetterie. Il remercie la personne qui a fait mettre de l'eau sur les tables.

Jacques Mugnier remercie les conseillers et souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année. Il leur demande de faire honneur aux sociétés et artisans qui s'investissent au Marché de Noël.

Les dates des prochains conseils 2017 sont connues, savoir les jeudis 23 mars et 8 juin, puis le mardi 19 septembre et lundi 4 décembre.

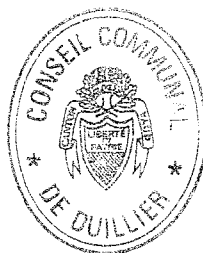
Le Président remercie les conseillers pour leur bonne tenue, leur adresse ses meilleurs vœux de fin d'année.

Il remercie le personnel communal pour la préparation de la salle et également Hélène Baudet et sa nièce qui ont organisé l'agape qui va suivre cette séance, y conviant toutes les personnes présentes.

La séance est levée à 21h55.

Le Président

Olivier Chambaz



Le secrétaire

Pierre-Alain Josseron



**NOTE**

**Expéditeur :** *Andres Zähringer, Secrétaire municipal*  
**Destinataires :** *Jacques Mugnier, Syndic*  
**Concerne :** *Communication au Conseil communal : Plan de Zone Réservée*

Comme vous le savez, la Municipalité a élaboré, en collaboration avec le bureau d'urbanisme Urbaplan, un Plan de Zone Réservée sur l'entier du territoire communal. Ce plan empêche toute nouvelle construction augmentant la surface brute de plancher jusqu'à l'adoption d'un nouveau Plan Général d'Affectation qui devra tenir compte des exigences cantonales faisant partie du Plan Directeur Cantonal.

Sa mise à l'enquête de mi-septembre à mi-octobre a suscité six oppositions et deux séances d'information, toujours avec nos mandataires, ont eu lieu durant ce laps de temps.

Une séance de travail aura lieu lundi 12 décembre prochain avec notre avocat et les membres du bureau Urbaplan, afin de définir dans quelle mesure les oppositions peuvent être levées. Une rencontre aura également lieu avec les opposants afin qu'ils puissent être entendus.

Si les oppositions devaient être levées, la Municipalité vous soumettra un préavis à ce sujet, dans la mesure où c'est l'organe délibérant qui détient le pouvoir pour valider ces levées ou non. En cas d'acceptation, le dossier du Plan de Zone Réservée, y compris les levées d'oppositions, sera ensuite transmis au Service du Développement Territorial pour approbation.

Parallèlement, la Municipalité avancera sur l'écriture du Plan Général d'Affectation. Pour ce faire, une demande de crédit vous sera soumise lors de la séance du mois de mars 2017.

Pour ce qui est du timing général, le Plan de Zone Réservée a une durée de vie de cinq ans, prolongeable de trois ans. Pour l'établissement du Plan Général d'Affectation, il faut compter deux voire trois ans de travail, de corrections, de mise à l'enquête et éventuel traitement d'oppositions. Cette durée est néanmoins difficile à préciser clairement, tant différents paramètres entrent en ligne de compte, un des plus important étant la validation de la 4<sup>ème</sup> révision du Plan Directeur Cantonal par la Grand Conseil, puis de la Confédération. Cette validation devrait intervenir au début 2017.

La Municipalité est fermement décidée à avancer dans ce gros dossier et vous tiendra bien entendu au courant au fur et à mesure du déroulement des opérations.



## NOTE

**Expéditeur :** *Andres Zähringer, Secrétaire municipal*  
**Destinataires :** *Jacques Mugnier, Syndic*  
**Concerne :** *Communication au Conseil communal : délégué et suppléant pour le CI du CR*

Le Conseil régional est une association de droit public créée par les communes de la région dans le but de coordonner et de mettre en œuvre différents projets d'intérêt régional autour des thématiques interdépendantes que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport. Il a vu le jour en 2004. Le champ d'action du Conseil régional est délimité par ses statuts, qui reflètent les objectifs fixés par la région en matière de politique de développement.

Il fonctionne comme notre commune :

- un Exécutif, nommé Comité de Direction, de neuf membres
- un organe délibérant, le Conseil Intercommunal, composé de 80 déléguées et délégués représentant, à ce jour, 44 communes sur les 47 que compte le District de Nyon. Il se réunit, en principe 4 à 5 fois par année et ce ne sont pas moins de 71 préavis qui ont été déposés durant la législature 2011 - 2016
- deux commissions permanentes (CoGes, CoFin)
- des commissions ad'hoc, nommées pour chaque préavis déposé

Le Conseil Régional a modifié ses statuts en 2016 et a, notamment, attribué une voie "de base" à chaque commune membre.

Avec la démission de la commune de Commugny, qui avait refusé ces statuts et ainsi rendu impossible leur application, il sera maintenant possible de les introduire, en principe, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Notre Commune disposera donc de trois voix au sein du Conseil Intercommunal dans la mesure où elle bénéficie d'une voix dite de base et de deux voix en lien avec le nombre d'habitants (une par tranche de 1'000 et une par fraction de 1'000). La Municipalité a décidé de proposer une voix au Conseil communal. En effet, les organes délibérants ont la possibilité d'être représentés au Conseil Intercommunal, mais leur nombre de voix ne doit excéder le 50 % des voix communales.

Le rôle de délégué peut s'apparenter à celui de Conseiller communal. Néanmoins, il s'agira de débattre, de réfléchir, voire donner son avis sur des questions dépassant largement la sphère communal, puisqu'il sera question d'intérêt régionaux, ciblés ou étendus. La matière est donc bien plus vaste. Pour chaque délégué, un suppléant est également désigné.